

LA MÉTHODE D'INVENTAIRE DES PAYSAGES TÉMOINS DE WALLONIE (BELGIQUE).

LIRE, DÉCHIFFRER, COMPRENDRE ET DOCUMENTER LES PAYSAGES
À LA RECHERCHE DE MORPHOLOGIES PAYSAGÈRES PORTEUSES DE SENS

ÉMILIE DROEVEN*

Résumé

Pour répondre aux exigences de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, la Région wallonne confie à une équipe de recherche de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) la mission d'identification des paysages patrimoniaux wallons. Trois approches complémentaires d'appréciation de la valeur des paysages ont été retenues par l'équipe. L'auteur présente ici un compte rendu détaillé de l'une de ces approches : la méthode d'identification des paysages « témoins », méthode opérationnelle d'objectivation et d'appréciation de la valeur d'un paysage dans le champ scientifique. Cette démarche se fonde sur le repérage de composantes et configurations paysagères constituant une information scientifique significative particulièrement lisible. La méthode combine, au sein d'une démarche itérative, la mobilisation de la bibliographie disponible, l'étude de la cartographie historique et actuelle, l'interprétation de photographies aériennes et l'observation de terrain.

Abstract

In 2000, the Walloon Region (Belgium) has initiated a research program at the Standing Conference on Territorial Development (CPDT) in order to address the European Landscape Convention requirements. The research focussed on the landscapes patrimonial qualification. Three complementary approaches of evaluation of landscapes' values were adopted by the research team. The article retraces the research progress and presents a detailed report of one of these approaches : the method of the « witness » landscape, an operational method of objectivation and evaluation of the scientific value of a landscape for its patrimonial qualification. This step is based on the location of landscape components and configurations which give scientific information of great interest, in a particularly expressive form. The method combines the observation on the field, the review of both historic and present cartographies, the interpretation of aerial photographs and the mobilisation of the available bibliography.

* Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech - Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural (Lepur), 2 Passage des Déportés, B-5030 Gembloux ; emilie.droeven@ulg.ac.be

1. INTRODUCTION

Les premières prises de position pour la préservation des paysages apparaissent en Belgique dans la seconde moitié du XIX^e s. Dès le début du XX^e s., les mesures législatives qui en découlent s'attachent à la sauvegarde esthétique – selon les modèles culturels dominants du temps (du beau, du « pittoresque ») – de certains paysages qui apparaissent perturbés par le développement du pays (chemins de fer, industries extractives, etc.)¹ (Dubois *et al.* 2006). On pense notamment à la loi de 1931, instituant le classement comme mesure de protection du patrimoine monumental et des sites.

Durant tout le XX^e s., les mesures relatives au paysage continuent à être guidées par cette logique esthétique. Mais, peu à peu, une attention grandissante est portée aux paysages communs avec, entre autres, l'adoption, entre 1977 et 1987, d'une planification généralisée d'affectation réglementaire des sols, prévoyant des « zones d'intérêt paysager » soumises à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage mais cependant peu appliquées.

À la fin des années 1990, le paysage est enfin considéré comme l'un des éléments essentiels du cadre de vie des populations (Feltz 2005) qui revendiquent d'ailleurs un renforcement des moyens à mettre en œuvre pour le protéger. La réforme de 1997 du Code wallon² de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)³ fixe explicitement la conservation et le développement du patrimoine paysager comme l'une des priorités de l'aménagement du territoire. Et dès le 20 décembre 2001, la Région wallonne ratifie la Convention européenne du paysage (Florence, 2000).

C'est pour rencontrer les exigences de cette Convention que le Gouvernement wallon confie à la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT)⁴ la mission d'identifier les paysages patrimoniaux wallons.

1. Loi du 12 août 1911 relative à « la conservation de la beauté des paysages » (réaménagement paysager des carrières) ; Arrêté royal du 29 mai 1912 modifiant l'Arrêté royal du 7 janvier 1835 en créant une section des sites au sein de la Commission Royale des Monuments et (dorénavant) des Sites ; Loi du 26 mars 1914 sur la « préservation du champ de bataille de Waterloo » ; Loi du 7 août 1931 sur la « conservation des monuments et sites ».

2. En Belgique, les trois régions (wallonne, flamande et bruxelloise) sont compétentes et disposent donc de leur propre législation pour les matières relatives à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement, le patrimoine, l'environnement, les transports, le paysage, etc.

3. Décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (Moniteur Belge du 12/02/1998, p. 3879).

2. DÉFINIR LE CONCEPT DE PAYSAGE...

PATRIMONIAL ET OBJECTIVER

LA VALEUR D'UN PAYSAGE

L'article premier de la Convention européenne du paysage établit une définition institutionnelle du *paysage* comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Conseil de l'Europe 2000). Cette définition institutionnelle nous paraît pertinente d'un point de vue scientifique dans la mesure où, à l'instar de nombreux auteurs (Berque 1994, Luginbühl *et al.* 1994, Antrop 1997), elle (ré)concilie deux grandes approches théoriques du paysage. D'une part, elle considère le paysage comme structure matérielle du territoire que l'on peut caractériser par ses composantes et leurs configurations (relief, couverture du sol, agencements spatiaux, etc.). D'autre part, elle reconnaît le paysage comme une image perçue du territoire soumis à de multiples regards.

L'article premier de la Convention énonce également que la *protection des paysages* est justifiée par leur valeur patrimoniale (Conseil de l'Europe 2000), mais elle ne donne cependant pas de directive pour apprécier cette valeur. L'équipe a donc dû chercher dans la littérature les référents scientifiques de la construction de cette valeur patrimoniale.

Après examen, l'équipe de recherche a adopté la définition politique selon laquelle un *paysage patrimonial* est celui « auquel la société reconnaît une valeur telle qu'elle le juge digne d'être transmis aux générations futures » (GUIDE-LEPUR 2003, GUIDE-LEPUR 2005).

Mais cette valeur est fonction des regards portés sur le paysage par la société ; ces regards étant multiples, cette valeur est également plurielle. Aussi, dans la perspective d'une gestion différenciée des paysages et afin de dépasser la subjectivité et la connaissance intuitive habituellement associées à cette diversité de regards sur le paysage, nous avons entrepris de catégoriser cette pluralité de valeurs. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la littérature scientifique (Luginbühl 1995, Wieber 1995, Larrère 2004) d'où émerge une catégorisation en trois types de regards – *formé, informé*

4. Créée en 1998 par le Gouvernement wallon, la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) rassemble les trois grandes académies universitaires francophones de Wallonie (UCL, ULB, ULg) et des représentants de la plupart des départements ministériels de la Région wallonne autour de recherches pluridisciplinaires portant sur des thèmes transversaux liés au développement territorial. L'ensemble des informations relatives à la CPDT (mission, équipes, rapports de recherche) sont disponibles en ligne sur <http://cpdt.wallonie.be>.

et *initié*, selon Raphaël Larrère (2004)⁵ – que nous avons pu éprouver comme opérationnelle pour différencier les champs de valeur propres à fonder une appréciation plurielle – mais objectivable – de la valeur des paysages.

Ces trois types de regards, correspondant à trois modes de lecture, nous ont conduits à individualiser trois champs d'appréciation de la valeur des paysages : esthétique pour le regard formé, scientifique pour le regard informé et affectif pour le regard initié. Ainsi, le regard formé apprécierait la beauté des paysages, le regard informé y rechercherait de l'information et le regard initié appréhenderait le paysage selon des sentiments affectifs, d'attachement (Dubois 2005).

La mission d'appréciation de la valeur patrimoniale des paysages revenait dès lors à objectiver l'appréciation de leur valeur dans chacun de ces trois champs⁶.

- Le champ du familier et de l'attachement

La valeur d'attachement au paysage renvoie au vécu et à sa mémoire comme rapport affectif au lieu, plus qu'à sa forme ou à sa signification. Dès lors, l'objectivation du champ de valeur de l'attachement ne peut s'approcher que par l'enquête auprès des populations concernées. En Wallonie, le Ministère de la Région wallonne a confié cette mission, il y a une douzaine d'années déjà, à l'association Action de Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA). Dans la pratique, un inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables se fait en collaboration avec des groupes de

bénévoles locaux, familiers des lieux, qui repèrent, au sein de leur commune, des paysages ou des vues qui, pour eux, présentent une qualité supérieure. Ces propositions sont rassemblées et cartographiées par l'ADESA et on peut donc estimer, en première approche, le champ du familier couvert par cette mission.

- Le champ de l'esthétique

De nombreuses méthodes (Faye *et al.* 1974, Neuray 1982) basées notamment sur la perception visuelle et la qualité des vues (longueur de vue, hauteur de la ligne d'horizon, présence de plans successifs, harmonie et diversité des éléments présents...), ont été développées pour apprécier la valeur esthétique d'un paysage local au cas par cas. Dans le cadre des travaux de la CPDT visant l'appréciation de l'ensemble des paysages d'une région, l'équipe de recherche a opté pour une approche basée sur le concept d'*artialisation* élaboré par Alain Roger (1997). Aussi, a-t-elle engagé l'inventaire des paysages « liés à la représentation », c'est-à-dire des paysages wallons sélectionnés par le milieu artistique (peinture, photographie d'art) et le tourisme (guides de voyage) pour leur valeur esthétique. Grâce à l'élaboration de trois bases de données (peintures, photographies d'art et extraits de guides de voyage concernant le paysage), l'approche a permis d'inventorier et de cartographier les lieux, objets de représentation artistiques ou de mention touristique. Ce faisant, l'analyse a conduit à objectiver l'appréciation de la valeur des paysages dans le champ esthétique (Quériat 2006, 2007).

- Le champ du scientifique

Dans le champ du scientifique, l'appréciation de la valeur des paysages renvoie aux lectures scientifiques qu'ils peuvent endosser, c'est-à-dire, à la signification dont ils peuvent être porteurs en référence à une ou plusieurs lectures disciplinaires du monde scientifique. La méthode dite « des paysages témoins » élaborée par l'équipe, et dont nous avons choisi de présenter ici un compte rendu détaillé, se fonde sur le repérage de composantes et configurations paysagères, constituant une information scientifique significative, sous une forme particulièrement lisible. Selon cette lecture, la qualité de témoin attribuée à un paysage renvoie au potentiel d'information et de signification qu'il tire de la présence et de l'agencement des éléments qui le constituent.

3. LA MÉTHODE D'INVENTAIRE DES PAYSAGES TÉMOINS DE WALLONIE

L'élaboration de cette méthode a suivi une démarche empirique, faite de constants allers et retours

5. Raphaël Larrère (2004) propose de différencier trois types de regards portés sur le paysage : *formé*, *informé* et *initié*, qui ne s'excluent pas et peuvent interagir chez un même observateur (Dubois *et al.*, 2006).

Le regard *formé* correspond à l'appréhension esthétique du paysage ; il est fonction des références culturelles de l'observateur. Raphaël Larrère (2004) précise que le regard formé n'est pas réservé à une population cultivée, car, tous les milieux sociaux se sont formé le regard au contact des cartes postales, des manuels scolaires, des médias, etc. La différence, selon lui, est que le milieu populaire éprouve plus de difficultés à en parler. Le regard *informé* – ou scientifique – dépend de la discipline scientifique de l'observateur. Géographes, historiens, écologues, agronomes, ou économistes, sociologues, ethnologues... peuvent apporter leur part de lecture du paysage en fonction de leur propre champ de connaissances (Brunet 1995).

Le regard *initié* correspond au regard « intime » porté par le familier du lieu. Ce regard initié appréhende le paysage comme cadre de vie journalier selon un sentiment d'attachement ou, au contraire, de répulsion (Dubois *et al.*, 2006).

6. La recherche sur les paysages dits « liés à la représentation » a été menée par S. Quériat (ULB-GUIDe) et celle sur les paysages dits « témoins » par E. Droeven, M. Kummert (FUSAGx-LEPUR) et S. Quériat (ULB-GUIDe), renforcées par C. Delaunoy, A. Doguet (FUSAGx-LEPUR), dans le cadre du thème « Gestion territoriale de l'environnement » de la CPDT et sous la direction scientifique de C. Billen (ULB-GUIDe), C. Feltz (FUSAGx-LEPUR) et de M.-F. Godart (ULB-GUIDe).

entre construction théorique et mise en œuvre sur le terrain.

La méthode d'inventaire des paysages témoins combine la mobilisation de la bibliographie disponible, l'étude de la cartographie historique et actuelle, l'interprétation de photographies aériennes et l'observation méthodique de terrain.

L'inventaire des paysages témoins est effectué à l'échelle du 1/20 000, selon le découpage des *territoires paysagers*⁷. L'échelle du 1/10 000 s'avérerait trop grande pour appréhender les unités paysagères élémentaires dans leur globalité, tandis que l'échelle du 1/50 000 apparaissait trop peu précise pour l'identification des composantes et configurations porteuses de signification. L'expérience montre la nécessité de réaliser une rapide observation des structures paysagères des territoires environnants, afin d'appréhender le contexte sous-régional du territoire paysager à analyser. Cette observation permet d'éviter de passer à côté de certains phénomènes de bordure et d'analyser simultanément plusieurs territoires selon une thématique qui transgresse leurs limites.

Un territoire paysager est systématiquement traité par une équipe de deux, voire trois chercheurs de formations différents (agronome, historien, géographe...) afin de favoriser un regard croisé sur le paysage et de bénéficier des apports spécifiques des différentes disciplines associées.

La méthode était destinée à être appliquée à l'ensemble du territoire wallon. Pour pouvoir améliorer et affiner la méthode, elle a été testée et validée sur près de 8 % de la superficie régionale (~ 1 290 km² sur 16 844 km²). En outre, l'application

de la méthode sur des territoires variés et diversifiés dans leurs thématiques, a permis d'illustrer celle-ci par des cas concrets, mais surtout d'en formaliser les étapes.

La méthode comporte deux grandes phases: la phase d'information du paysage et la phase de sélection des paysages témoins. Celles-ci sont précédées par une rapide prospection de la totalité du territoire paysager par parcours sur le terrain pour en avoir une visualisation générale et se donner des repères.

3.1. La phase d'information du paysage

La phase d'information du paysage se déroule en quatre étapes qui débouchent sur une cinquième.

3.1.1. Constitution d'une base documentaire

La première étape conduit à constituer une base documentaire regroupant bibliographie, cartographie et photographies aériennes relatives au territoire à analyser.

La recherche bibliographique s'effectue par nom de lieu. On dépouille les revues locales comme les monographies régionales⁸ ou sous-régionales, les mémoires et thèses universitaires ou encore les études (paysagères) déjà réalisées sur le territoire étudié.

Les cartes du Cabinet des Pays-Bas autrichiens, levées entre 1771 et 1778 sous la direction du Comte de Ferraris sont systématiquement consultées. Largement diffusées, ces dernières couvrent la quasi-totalité du territoire belge à l'échelle du 1/11 520 (un demi-pouce pour quatre-vingts toises). D'autres cartes anciennes sont ponctuellement utilisées, comme la carte de Cassini de Thury (1760-1789) pour les zones frontalières non couvertes par la carte de Ferraris, la carte de la Belgique de Philippe Vandermaelen (1846-1854) au 1/20 000, la carte de l'Institut Cartographique Militaire du « Dépôt de la Guerre » (~1865) au 1/20 000 et la carte de l'Institut Géographique Militaire de l'après-guerre (1952-1953) au 1/25 000.

On rassemble également les photographies aériennes (échelle 1/20 500), disponibles à l'IGN, pour l'entièreté du territoire, pour les années 1991 à 1996. On procède à la numérisation et au géoréférencement des fonds topographiques IGN papier

7. Préalablement à la mise au point de la définition et à l'identification de paysages patrimoniaux, une étape d'identification des paysages wallons a été réalisée. Cette approche macro-paysagère, dite des « territoires paysagers » (Feltz *et al.* 2004) est basée sur les méthodes classiques d'analyse géographique et s'appuie sur les acquis des études de géographie régionale consacrées aux paysages ruraux wallons (eg Tulippe 1942, Christians et Daels 1988) qui définissaient des sous-régions ou régions agro-géographiques.

À l'échelle d'analyse du 1/50 000, elle définit des territoires paysagers qui consistent en l'agrégation de plusieurs unités paysagères élémentaires possédant des caractéristiques paysagères homologues. L'unité paysagère (unité visuelle élémentaire) est entendue comme une portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (ligne de crête, lisière forestière, front bâti...) (Feltz *et al.* 2004).

Au final, 79 « territoires paysagers » regroupés en 13 « ensembles » ont été délimités sur base de la combinaison des formes du relief principales (plateau et plaine) et secondaires (vallée, dépression, colline, butte, versant), de l'altitude, du caractère faiblement ou fortement accidenté du relief, des dominantes d'occupation du sol (urbanisation, activités industrielles, labours, prairies, forêts, fagnes) et du mode de groupement de l'habitat (Feltz *et al.* 2004).

La carte des territoires paysagers constitue une première base cartographique de connaissance et de différenciation des spécificités des paysages wallons.

8. Les ouvrages suivants sont systématiquement consultés et exploités: Genicot L.-F. (dir.), de 1983 à 1992, *Architecture rurale de Wallonie*, 12 volumes. Liège, P. Mardaga. Hasquin H. (dir.), 1983, *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*. 2 Tomes. Bruxelles, La Renaissance du Livre et Crédit Communal de Belgique. Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, Survey National de 1960 à 1970, *Inventaire des sites par provinces*.

au 1/20 000 (ou 1/25 000, quand le nouveau 1/20 000 n'est pas encore disponible).

Enfin, la base documentaire est également alimentée par un jeu de données géographiques thématiques (modèle numérique de terrain, réseau hydrographique, occupations du sol, chemins et voiries...) rassemblées au sein d'un système d'information géographique.

3.1.2. Analyse de la base documentaire

De la bibliographie, on retient l'information relative à des spécificités territoriales susceptibles d'être lisibles dans le paysage concerné. L'objectif d'appréciation de la valeur scientifique des paysages implique de ne pas limiter la documentation du paysage au champ historique, mais d'y intégrer également d'autres champs scientifiques. Car, un paysage peut présenter un intérêt scientifique autrement que par les traces historiques qu'il donne à voir (comme une configuration paysagère de nature géologique, géomorphologique ou végétale, par exemple).

Les cartes anciennes – principalement les cartes de Ferraris – et actuelles (cartes topographiques de l'IGN à l'échelle du 1/20 000) font l'objet d'une comparaison visuelle. Cette analyse cartographique rétrospective, qui s'appuie sur une approche bibliographique ciblée du territoire paysager, vise d'une part, à repérer des éléments, des structures, des zones qui n'ont pas ou peu évolué et d'autre part, à identifier et comprendre la genèse des structures observables aujourd'hui. Le questionnement historique sert de fil conducteur pour appréhender les processus et facteurs déterminants de l'évolution du paysage – séculaires ou plus récents –, qu'ils soient d'ordre économique, socio-culturel, législatif, technique voire écologique.

Les données géographiques thématiques numériques sont aussi exploitées, essentiellement, pour l'analyse descriptive par thématique.

On recourt également aux photographies aériennes, mode de représentation du territoire supportant des lectures plus variées que la cartographie, qui permettent, entre autres, d'analyser les formes et textures des éléments constitutifs du paysage, de repérer la manière dont s'agencent bâtiments, routes, bois, bosquets, terres de cultures ou prairies... Le collationnement et le croisement d'informations – brutes ou interprétées – que permet cette analyse documentaire, conduisent à de premières hypothèses sur les spécificités du territoire paysager étudié.

3.1.3. Décryptage visuel du paysage sur le terrain

La troisième étape correspond à un travail de décryptage visuel du paysage sur tout le territoire concerné.

Car le paysage ne se réduit, ni à l'occupation du sol, ni à une structure en deux dimensions, l'observation méthodique de terrain vise, d'une part, à appréhender comment les informations issues de l'analyse documentaire s'expriment dans le paysage actuel, et à mieux comprendre leur agencement spécifique, leur combinaison et leur matérialisation dans la dimension verticale (qui ne transparaissent pas sur les cartes, les photographies aériennes ou les images satellitaires).

D'autre part, elle est l'occasion, pour l'équipe de recherche, de se laisser interpellé par de nouvelles composantes et configurations paysagères – non-identifiées *a priori* par l'analyse documentaire – susceptibles d'aiguiller vers des significations supplémentaires.

Enfin, le parcours de terrain est également l'occasion d'un enregistrement photographique des éléments marquants du paysage.

3.1.4. Retour au travail documentaire

La quatrième étape constitue un retour au travail documentaire pour informer les nouveaux éléments paysagers interpellants.

Cette phase d'information fait donc appel à une démarche itérative, impliquant une série d'allers et retours entre les recherches documentaires et l'observation de terrain. Elle ne se limite pas à répertorier les informations existantes dans les documents disponibles; elle vise surtout à construire, au départ de ces données brutes et rarement spécifiquement paysagères, une réelle « information » du paysage.

3.1.5. Découpage cartographique du territoire paysager en aires paysagères

Si la phase d'information du paysage vise, avant tout, à construire la base informative d'interprétation de la signification portée par le paysage, dans les faits, elle permet également d'affiner la caractérisation de l'ensemble des paysages présents dans les territoires paysagers traités.

Dans une logique similaire à celle des analyses qui ont conduit à la délimitation des territoires paysagers (Feltz *et al.* 2004), on mène une description thématique en affinant, à l'échelle du 1/20 000, la description et la caractérisation réalisées alors à l'échelle du 1/50 000. Dans la pratique, plusieurs thématiques guident, dès lors, la caractérisation des paysages: les conditions physiques du substrat (relief et réseau hydrographique), les morphologies de l'habitat ainsi que le réseau local de voiries, les morphologies agro-forestières et, le cas échéant, les structures industrielles.

Dans un premier temps, l'analyse détaillée de chaque thématique – traitées de manière indépendan-

te – conduit à la subdivision du territoire paysager en zones homogènes qui font l'objet d'une esquisse cartographique spécifique. Dans un second temps, le croisement de ces esquisses, réalisé par superposition cartographique, permet – après confrontation avec le terrain – un repérage plus fin des paysages présents au sein d'un même territoire paysager.

Chaque territoire paysager est, dès lors, divisé en un certain nombre d'aires paysagères, agrégations de plusieurs unités paysagères élémentaires, représentant à l'échelle d'analyse du 1/20 000, des caractéristiques paysagères homologues ou similaires découlant des conditions physiques (relief, hydrographie, sol et sous-sol), de la morphologie de l'habitat, de la morphologie agro-forestière et d'éventuelles structures industrielles.

Ce découpage, qui, pour nous, est une étape supplémentaire de la méthode, peut être considéré comme un produit à part entière, dans la mesure où il constitue une cartographie des paysages ordinaires du territoire concerné et répond en partie à l'injonction de la Convention de Florence concernant la meilleure connaissance des paysages (identification et analyse des caractéristiques). En outre, ces aires paysagères peuvent être considérées comme des unités opérationnelles de gestion des paysages.

3.2. La phase de sélection des paysages témoins

La phase de sélection des paysages témoins vise à inventorier, sélectionner et délimiter les paysages témoins selon un double jeu de critères scientifiques et paysagers.

Cette phase de sélection se décompose en quatre étapes.

3.2.1. Identification de zones d'intérêt scientifique

La première consiste en l'identification de zones (de superficie variable) présentant un intérêt scientifique pour lesquelles la phase d'information a mis en évidence des composantes et/ou des configurations paysagères d'intérêt scientifique.

Ce sont, pour chacune des zones identifiées :

- une composante ou une configuration paysagère de nature géologique, géomorphologique ou végétale, particulièrement expressive d'une structure naturelle (comme par exemple les méandres d'une rivière, des pelouses calcicoles sur massif calcaire) et, ou rare, ou représentative à l'échelle du territoire paysager et/ou ;
- une composante ou une configuration paysagère d'origine humaine (structure des chemins et voies, habitat, parcellaire...) liées à l'histoire lointaine

de la colonisation du territoire, à des pratiques agricoles ou sylvicoles spécifiques ou à une activité industrielle, particulièrement expressive d'une organisation anthropique du territoire et de son évolution passée ou actuelle et, ou rare, ou représentative à l'échelle du territoire paysager ;

En circonscrivant grossièrement les espaces englobant les éléments cités ci-dessus, on délimite provisoirement des zones à intérêt scientifique, dites zones d'information.

3.2.2. Sélection des paysages témoins

La seconde étape comprend, au sein des zones précitées, la sélection des *paysages témoins*.

Chaque zone d'information fait l'objet d'une analyse approfondie, bibliographique, cartographique et sur le terrain. Celle-ci a pour but de vérifier la pertinence d'y définir un *périmètre paysager témoin*. Au-delà de cet objectif principal, cette analyse vise à soutenir une lecture informée permettant d'en comprendre toutes les dimensions.

Pour qu'un périmètre paysager témoin soit proposé à partir d'une zone d'information, les critères suivants doivent être rencontrés :

- *la visibilité des composantes et configurations porteuses d'informations d'intérêt scientifique* – elles doivent pouvoir être vues dans le paysage depuis au moins un point de vue d'accès public. Ce critère de visibilité nous a, par exemple, conduits à ne pas considérer comme un paysage témoin les anciennes ardoisières situées dans la vallée de la Semois ardennaise. Cette région offre, en effet, peu de témoignages visibles de l'activité ardoisière. Le paysage ardoisier est totalement effacé à quelques détails près. Les terrils sombres, de même que l'entrée des ardoisières, sont généralement cachés sous d'envahissantes frondaisons au sein des bois. Si ces éléments présentent certes un intérêt patrimonial d'ordre archéologique et même d'ordre écologique, dans la mesure où ils ne sont pas visibles, ils ne présentent, selon nous, pas un intérêt paysager.

- *la lisibilité de la ou des significations du paysage* – les significations scientifiques que donnent à voir ces composantes et configurations paysagères doivent pouvoir être clairement décryptables et compréhensibles à un observateur informé. Selon Brunet *et al.* (2003), un paysage est lisible s'il est composé d'éléments visibles dont la signification et les interrelations sont claires, compréhensibles. La lisibilité s'appuie donc, entre autres, sur des critères de visibilité au minimum mais aussi de cohérence ;

- *la cohérence de signification du paysage* – l'ensemble de ces composantes et configurations doit porter une information relative à une discipline scientifique, à un thème et/ou à une époque particulière ou une évolution temporelle. Si un même pay-

sage supporte différentes significations thématiques, celles-ci doivent s'enrichir mutuellement de regards superposés et non s'altérer l'une l'autre en perturbant mutuellement leur lecture ;

– la dimension spatiale d'au minimum une unité paysagère élémentaire. Les caractéristiques des territoires paysagers analysés et les types de témoins mis en évidence influencent la superficie des périmètres paysagers témoins. Nous avons ainsi pu identifier des périmètres de quelques centaines à plusieurs milliers d'hectares. Mais, en deçà de l'étendue d'une unité paysagère élémentaire, nous considérons qu'il s'agit plutôt de sites paysagers que de paysage et nous renvoyons à d'autres inventaires (sites classés par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles...). Par exemple, une « tranche » d'anticlinal bien visible ne constitue souvent qu'un site, alors qu'un méandre recoupé détermine le plus souvent au moins une unité paysagère élémentaire.

Dans une zone à intérêt scientifique potentiellement paysager on retiendra comme paysage témoin une ou plusieurs unités paysagères élémentaires rencontrant ces quatre critères.

3.2.3. Délimitation des périmètres paysagers témoins

La délimitation précise des périmètres des paysages témoins sélectionnés se fait, – sur le terrain – en tenant compte de l'extension dans l'espace des composantes et configurations paysagères porteuses de signification et en respectant – dans la mesure du possible – les horizons visuels qui délimitent l'unité ou les unités paysagères élémentaires concernées. Les limites s'appuient sur un élément matériel du paysage (ligne de crête, rebord de plateau, lisière plantée d'arbres, front d'urbanisation...) constituant une limite visuelle franche.

En priorité, les limites d'un périmètre paysager témoin sont déterminées *depuis l'intérieur du périmètre*, en repérant les horizons visuels contenant la vue. Certains périmètres paysagers témoins regroupent plusieurs unités paysagères et atteignent ainsi parfois une étendue relativement importante. Les limites de ces périmètres sont déterminées sur base du même principe (nécessité de préserver la signification de témoin du paysage concerné et respect des horizons visuels qui délimitent l'unité paysagère). Toutefois, la grande taille de ces périmètres nous a conduits à travailler avec plus de souplesse que sur un petit périmètre pour lequel il est possible d'approcher chaque limite avec précision.

Notons que deux cas conduisent à procéder différemment : certains périmètres paysagers présentent principalement des vues courtes et bouchées tandis qu'à l'inverse, d'autres présentent des

vues très longues qui débordent bien au-delà de la zone porteuse de sens. Dans un cas comme dans l'autre, les limites sont alors fixées *depuis l'extérieur du périmètre*, en repérant les lieux à partir desquels le contenu est perceptible. À noter que si l'exercice impose le tracé d'une limite, sur le terrain, l'entrée ou la sortie d'un tel périmètre paysager témoin peut se faire de manière progressive.

Enfin, notons que certaines limites de périmètres paysagers témoins sont, pour des raisons pragmatiques, placées sur une limite administrative (frontière régionale ou nationale) bien qu'il existe une certaine continuité paysagère au-delà de celle-ci.

3.2.4. Cartographie et rédaction

Enfin, la quatrième et dernière étape correspond à la fixation cartographique (digitalisation des contours du périmètre) et à la rédaction documentaire. Pour chaque paysage témoin, une fiche de caractérisation et d'appréciation est rédigée afin de garantir la préservation, la diffusion et la transmission de leur(s) signification(s). Ces fiches comprennent :

- une caractérisation (descriptive et explicative) du paysage témoin et de ses composantes et configurations porteuses de signification,
- un argumentaire sur la ou les valeur(s) scientifique(s) du paysage témoin, au regard des différentes disciplines scientifiques,
- une délimitation du périmètre du paysage témoin sur un extrait de carte topographique au 1/20 000 ou au 1/50 000 (selon sa taille), accompagnée d'une justification des contours du périmètre,
- une proposition de quelques points de vue permettant d'appréhender le paysage témoin,
- des photographies expressives du paysage témoin, de sa (ou ses) signification(s) et valeur(s) scientifique(s).

3.3. Trois exemples de paysages témoins

Afin d'illustrer nos propos, nous avons sélectionné, dans nos travaux (GUIDE-LEPUR, 2005), trois exemples de paysages témoins, diversifiés dans leur localisation et dans leurs thématiques (Fig. 1).

3.3.1. Le paysage témoin de l'habitat dispersé prédominant autour de Celles et Molenbaix

Bien qu'à proximité de la zone d'urbanisation de Tournai, le paysage autour des villages de Celles et de Molenbaix a conservé jusqu'à aujourd'hui un habitat partiellement dispersé et une structure de réseau routier complexe, caractéristiques d'un semi-bocage de labours. C'est pourquoi il a été désigné comme paysage témoin (sur près de 5 000 ha).



Fig. 1. Carte de localisation des trois exemples de paysages témoins (Droeven - CPDT 2007)

L'habitat se répartit presque exclusivement en une combinaison de bâtiments isolés et de petits hameaux très lâches au sein de laquelle seuls s'insèrent les villages de Celles et de Molenbaix.

Cette zone se distingue aussi du reste du territoire par la présence uniforme et dense de fermes en carré isolées, de grande taille, qui, pour la plupart, étaient déjà identifiées sur la carte Ferraris. Les matériaux employés sont la brique et la tuile. Leur teinte semble en général plus sombre que celle des matériaux utilisés pour les bâtiments traditionnels à l'ouest de l'Escaut, entre Mouscron et Dottignies. Les fermes se repèrent par les rideaux de peupliers qui les entourent, souvent sur deux ou trois côtés. Le reste du bâti consiste en un mélange de bâtiments traditionnels et récents. La zone comporte également un nombre important de demeures seigneuriales qui se concentrent plus particulièrement entre Celles et l'Escaut.

Comme le montre la comparaison de la carte de Ferraris avec la carte IGN actuelle, ce type de répartition du bâti était identique au XVIII^e s. Néanmoins, à l'époque, cette zone associait à l'habitat dispersé et aux hameaux lâches ce que Genicot (1984) appelle un semi-bocage, c'est-à-dire un compartiment de parcelles incomplètement encloses de haies alternant avec des alvéoles plus ou moins grandes de champs ouverts. De nos jours, les haies ont quasi toutes disparu, seules quelques traces des clôtures végétales qui accompagnaient ce type d'habitat au XVIII^e s. sont encore présentes tandis que quelques allées bordées d'arbres ponctuent ça et là le paysage.

Associé à la dispersion, on retrouve un réseau de chemins à mailles quadrangulaires relativement dense, caractéristique du semi-bocage et une mosaïque de petites parcelles de labours, prairies et, dans une moindre mesure, de peupleraies (Fig. 2).

Le périmètre paysager témoin se caractérise par un relief légèrement ondulé. Les vues y sont souvent longues, particulièrement depuis les crêtes formant les limites du périmètre. Les labours et les prairies alternent avec régularité, formant une mosaïque de textures et de couleurs variées. Les saules têtards ou les peupliers, isolés ou en alignement, rappellent la présence de nombreux fossés de drainage. Quelques bosquets ou de petits bois focalisent également le regard dans ce périmètre. Ils font écran à de plus grandes propriétés constituées d'un château et de son parc (Fig. 3).

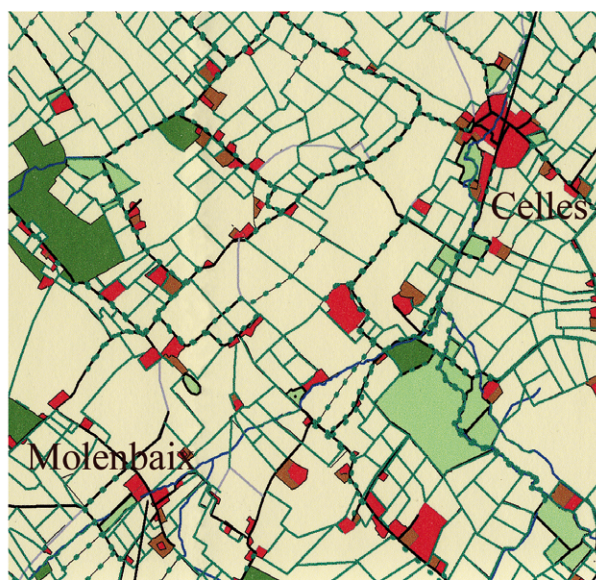
3.3.2. Le paysage témoin des pépinières de Lesdain - Rongy - Wez-Velvain

Dans le Tournaisis au nord-ouest de la Wallonie, jouxtant la région lilloise, sur les communes de Lesdain, Rongy et Wez-Velvain (Fig. 1) nous avons proposé un paysage témoin pour la concentration importante en ce lieu de pépinières qui s'exprime par la présence des arbustes et plantes d'ornement.

L'établissement de ces pépinières remonterait à l'époque napoléonienne (Hasquin 1983) : à l'époque, elles sont considérées comme une activité d'appoint et ne concernent, sauf exception, que les arbres de reboisement. L'activité de pépinières se

Vers 1775 (d'après la carte de Ferraris)

Vers 1995 (d'après le PPNC)



Légende

Type d'occupation du sol
 ■ zone urbanisée
 ■ forêt
 ■ prairie marécageuse
 ■ culture
 ■ verger

Elément linéaire
 ● alignement d'arbres
 ▲ haie
 Réseau viaire
 ▲ route
 ▲ sentier

Réseau hydrographique
 ▲ cours d'eau



0 1 2 Km

Fig. 2. Évolution de la structure parcellaire et de l'occupation du sol autour de Celles et Molenbaix (Wallonie, Belgique) (Droeven - CPDT 2007, d'après Dessy 2004)



Fig. 3. Vue sur l'habitat dispersé de la Plaine de Celles et Anvaing depuis le pied du Mont-Saint-Aubert, au sud (cliché: Quériat - CPDT 2005)



Fig. 4. Le paysage témoin des pépinières de Lesdain - Rongy - Wez-Velvain : la forme et l'agencement des parcelles, l'étagement des plants d'âges variés et les multiples textures et coloris des feuillages donnent un rythme tout à fait particulier au paysage. En arrière plan, l'église de Lesdain (cliché : Droeven - CPDT 2005)

développe et se diversifie ensuite, à la faveur de la demande française en arbres d'ornement afin d'équiper parcs, jardins et boulevards. Dans la seconde moitié du XIX^e s., l'installation d'une ligne de chemin de fer et la construction d'une gare proche (à Bléharies, en 1877) améliorent les possibilités commerciales des pépiniéristes locaux. L'activité se développe alors et survit aux deux guerres mondiales.

À l'heure actuelle, quelque 200 ha de pépinières gérées par 25 exploitants engendrent environ 70 emplois (Draux et Descapentrie 2004). Ils représentent 10 % de la production belge et deux tiers de la production wallonne. Développés depuis les années 1950 dans un souci de diversification, le maraîchage et les vergers sont également présents (poires de Rongy, fraises de Lesdain, pommes et cerises) (Foucart 1998).

Le paysage se caractérise par un relief plat à légèrement ondulé. La présence des villages de Lesdain et de Rongy n'est souvent perceptible que par leur clocher et quelques toits qui émergent des plantations. Ce sont ces dernières qui donnent sens au paysage témoin : au nord, des pépinières composées de nombreuses parcelles d'arbustes d'ornement, d'arbres de reboisement ou de rosiers et, au sud, surtout des vergers.

En fonction de l'angle de vue, différents aspects prédominent. Pour l'observateur se situant dans l'axe des plantations, l'aspect rectiligne et répétitif des alignements d'arbustes conduit le regard vers l'extrémité des parcelles et scande le paysage. Tandis que tout autre angle de vue sur ces pépinières donne une impression un peu confuse due au mélange d'essences végétales de tailles, de couleurs et de textures très variées. Le sud présente moins de contraste dans la mesure où la plupart des vergers ont un aspect plutôt similaire. À cet endroit, les parcelles, moins denses, alternent avec des prairies et des champs, offrant un paysage plus ouvert et des vues plus longues (Fig. 4).

3.3.3. Le paysage témoin de la vallée de la Semois ardennaise

Le paysage témoin de la vallée de la Semois ardennaise est constitué de plusieurs unités paysagères élémentaires (~ 7 200 ha) mises en évidence à plus d'un titre.

Premièrement, l'entière de la vallée, depuis Herbeumont (où la Semois entame son entrée dans le massif ardennais) jusqu'à Bohan à la frontière franco-belge, a été mise en évidence pour sa structure géomorphologique – une succession de larges méandres, nettement allongés du nord au sud, profondément creusés dans le substrat schisteux du massif ardennais⁹ – et son influence sur l'implantation humaine. La forêt occupe une place prépondérante dans les zones à fort relief et sur les versants, tandis que les replats et les pentes douces sont occupés par les cultures et les villages (Fig. 5). Quelques affleurements rocheux sont présents par endroits. Les nombreux villages de vallée présentent à peu près tous le même aspect et regroupent leurs maisons en contre-haut de la plaine alluviale, sur la partie douce du lobe, à l'abri des inondations et à proximité des terres alluvionnaires plus fertiles.

La morphologie des méandres était également propice à l'établissement de site de défense. Le château de Bouillon mais aussi d'Herbeumont en sont les témoins.

9. L'érosion latérale qui agit le long des rives externes des méandres, là où le courant est le plus rapide, a eu pour effet d'accentuer les méandres au cours de l'approfondissement de la vallée. Alors que l'écoulement général de la Semois s'opère vers l'ouest, les méandres s'étirent dans une direction nord-sud. Ceci s'explique par la disposition de la schistosité du substratum éodévien par rapport à la direction dans laquelle les méandres se développent : sur les versants inclinés vers le sud ou vers le nord, l'érosion est relativement aisée, car les plaquettes de schistes qui se détachent de la roche glissent ou basculent vers le bas ; sur les versants à pente est ou ouest au contraire, les feuillettes de schistes se présentent sur la tranche et résistent donc beaucoup mieux (Semois et Vierre asbl 2001 ; Grimberieux, *et al.* 1995).

Deuxièmement, ce paysage témoin a été retenu parce qu'il illustre bien – par son empreinte importante et durable sur le paysage – le phénomène géomorphologique du recouplement des méandres encaissés. Ce phénomène est relativement fréquent dans les régions schisteuses qui favorisent la migration latérale des méandres, leur allongement transversal et l'avancée vers l'aval des trains de méandres. Dans sa traversée de l'Ardenne schisteuse, la Semois a ainsi creusé plusieurs méandres qu'elle a été forcée d'abandonner par la suite. Parmi les nombreux méandres abandonnés par la Semois suite à leur recouplement, cinq – les plus lisibles paysagèrement – ont été identifiées sur le tracé de la rivière pour illustrer ce phénomène géomorphologique. Il s'agit, d'amont en aval du méandre recoupé de Conques à Sainte-Cécile qui accueille l'ancien Prieuré et des méandres recoupés de Dohan, Alle, Chairières et de Laforêt (GUIDE-LEPUR 2005). Ces anciens méandres ont donné naissance à des buttes entourées d'une dépression annulaire. Certaines hauteurs permettent d'avoir une vue englobante sur l'un ou l'autre de ces anciens méandres et de distinguer l'ancien trajet suivi par la rivière. Leur morphologie est plus ou moins semblable à celle des méandres encaissés toujours en activité. La forêt y occupe les zones à fort relief et les versants, tandis que les replats et les pentes douces sont occupés par les cultures et les villages.

Si une attention particulière a été accordée à chacun de ces méandres, ils ont toutefois tous été intégrés au périmètre paysager témoin de la Semois.

Enfin, la vallée a été proposée en paysage témoin parce qu'elle regroupe également de nombreuses infrastructures liées à l'activité touristique qui s'est développée dans la vallée à la faveur de l'ouverture des lignes de chemin de fer vicinal dès les abords de 1900 (GUIDE-LEPUR 2005).

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La mission d'identification des paysages patrimoniaux confiée à l'équipe de la CPDT nous a conduits à adopter une démarche plurielle d'appréciation de la qualité d'un paysage construite sur la catégorisation des valeurs en trois champs (familier, esthétique et scientifique). Selon nous, cette démarche s'avère non seulement démocratique (parce qu'elle est respectueuse de la pluralité des regards portés sur le paysage) mais également opérationnelle et scientifiquement rigoureuse (puisque'elle apprécie séparément les trois champs de valeur).

La méthode des paysages témoins de Wallonie nous a conduit à construire un référent d'appréciation de la valeur scientifique des paysages, s'appuyant sur une méthode systématique de documentation de leur signification.

L'introduction de la dimension temporelle dans l'analyse permet de mieux comprendre les processus d'évolution d'un paysage et d'appréhender les facteurs clefs qui l'ont construit et qui seront déterminants pour sa gestion. Car si les problèmes liés à la gestion des paysages mettent en évidence l'importance d'une bonne connaissance des dynamiques et des pressions agissant sur chaque type de paysage, envisager l'histoire séculaire sinon millénaire et pas uniquement les changements sur le court terme est, pour nous, la base d'une meilleure gestion des paysages et de l'accompagnement de leurs changements futurs.

Cette approche diachronique pose cependant la question de l'état de référence d'un paysage. Il est en effet difficile de le définir alors que les paysages évoluent constamment et que les mutations paysagères s'opèrent parfois très rapidement. L'approche des paysages témoins tente donc, dans la limite des sources documentaires disponibles, de ne pas se limiter à une période de référence unique mais



Fig. 5 . Le méandre du « Tombeau du géant » (Botassart, Belgique). Le périmètre paysager témoin de la vallée de la Semois a été mis en évidence entre autres pour une particularité du milieu physique et son influence sur l'implantation humaine la succession de méandres encaissés aux versants convexes nettement plus abrupts que les versants concaves creusés dans le substrat schisteux du massif ardennais (cliché : Droeven - CPDT 2005)

de mettre aussi en avant des paysages exprimant davantage un processus d'évolution. De plus, la méthode ne limite pas à évaluer l'apport d'information dans le champ historique, elle apprécie également le paysage au regard des divers champs scientifiques.

Pour conclure, soulignons que parmi les trois champs de valeur catégorisés, la méthode des paysages témoins apporte une base objective d'appréciation de la valeur des paysages dans le champ scientifique. En cela, elle constitue un travail de production de connaissances sur les paysages

locaux. Le rôle du scientifique dans cette démarche est celui de « documentaliste » du paysage. Sans imposer ses propres valeurs, il donne à lire, à déchiffrer, et à comprendre le paysage. Il informe, documente, met en lumière des configurations paysagères qui ne sont pas toujours lisibles immédiatement. Car on ne voit bien et on n'apprécie que ce que l'on comprend. Ce faisant, le scientifique met à disposition du politique le matériau nécessaire à construire une reconnaissance patrimoniale solide dans ses fondements mais laisse au politique l'arbitrage du poids des valeurs.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADESA: Action de Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents

CPDT: Conférence Permanente du Développement Territorial

CWATUP: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine

DGATLP: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

DGRNE: Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

FUSAGx: Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux

GUIDe: Groupement Universitaire Interdisciplinaire de Développement Urbain et Rural

LEPUR: Laboratoire d'Étude en Planification Urbaine et Rurale

MET: Ministère de l'Équipement et des Transports

MRW: Ministère de la Région wallonne

PLI: Plan de Localisation Informatique

PPNC: Plan Photographique Numérique Communal

UCL: Université Catholique de Louvain

ULB: Université Libre de Bruxelles

ULg: Université de Liège

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 2004.** Les pépinières hennuyères de Lesdain en Liesse. *Revue de la Fondation Pévèle*, 35, p. 7.
- Antrop M., 1997.** The concept of traditional landscapes as a base for landscape evaluation and planning. The example of Flanders Region. *Landscape and Urban Planning*, 38 (1-2), p. 105-117.
- Berque A., 1994.** Paysage, milieu, histoire. In : Berque A., (éd.). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. Champ Vallon (France), Seyssel, p. 11-29.
- Brunet R., 1995.** Analyse des paysages et sémiologie, éléments pour un débat. In : Roger A. (éd.). *La théorie du paysage en France (1974-1994)*. Champ Vallon (France), Seyssel, p. 7-20.
- Brunet R., Ferras R., Théry H., 2003.** *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier-Paris, RECLUS, La Documentation Française, 3^e édition, 520 p. (Collection Dynamique du territoire).
- Christians C., Daels L., 1988.** *Belgium: an introduction to its regional diversity and cultural richness*. Liège, Société géographique de Liège, 24, 180 p.
- Conseil de l'Europe, 2000.** *Convention européenne du paysage*. Strasbourg.
- Cornet Y., 1995.** L'encaissement des rivières ardennaises au cours du quaternaire. In : *L'Ardenne, essai de géographie physique. Hommage au Professeur A. Pissart*. Liège, Éd. Demoulin Alain, Département de Géographie Physique et Quaternaire, Université de Liège, 238 p.
- Dessy S., 2004.** *Contribution à l'analyse de l'évolution des paysages ruraux wallons. Application à la zone de Pottes-Hérinnes-Celles, dans le territoire paysager de la Plaine de Cellez et Anvaing*. Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du grade d'Ingénieur agronome en Aménagement des Territoires, Gembloux, Faculté universitaire des Sciences agronomiques, 82 p. + annexes.
- Draux et Descapentrie, 2004.** *Lesdain*. La Fondation Pévèle, 35, p. 3-8.
- Dubois C., 2005.** *La qualification patrimoniale des paysages*. Mémoire de DEA en Sciences agronomiques et ingénierie biologique. Gembloux, Faculté universitaire des Sciences agronomiques, 85 p.
- Dubois C., Droeven E., Doguet A., Kummert M., Feltz C., 2006.** Gestion des paysages. La patrimonialisation: outil ou écueil. *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 58, p. 29-38.
- Faye P., Faye B., Tournaire M., Godard A., 1974.** *Sites et sitologies. Comment construire sans casser le paysage*. Poitiers, Société Nouvelle des Éditions, 159 p.
- Feltz C., 2005.** Paysage et aménagement du territoire en Wallonie en 2004. In : *4^{es} Rencontres de la Conférence Permanente du Développement Territorial*, Liège, Palais des Congrès, 19 novembre 2004. Jambes, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, p. 19-29.
- Feltz C., Droeven E., Kummert M., 2004.** *Les territoires paysagers de Wallonie*. Jambes, Ministère de la Région Wallonne, DGATLP, 68 p. (Coll. Études et Documents CPDT 4).
- Foucart E., 1998.** *Les pépinières de Lesdain*, La Fondation Pévèle, 25, p. 15-19.
- Genicot L.-F. (dir.), 1984.** *Architecture rurale de Wallonie, Tournaisis*. Liège, Éd. P. Mardaga, 200 p.
- Grimberieux J., Laurant A., Ozer P., 1995.** Les rivières s'installent. In : *L'Ardenne, Essai de géographie physique, Hommage au Professeur Albert Pissart*. Liège, Éd. Demoulin A., Département de Géographie physique et Quaternaire, Université de Liège, p. 94-109.
- GUIDe-LEPUR, 2003.** *Rapport final de la subvention 2002-2003. Thème 4: Gestion territoriale de l'environnement - Paysages patrimoniaux*. [en ligne] Ministère de la Région wallonne. Conférence Permanente du Développement Territorial, 70 p. Disponible sur: http://cpdt.wallonie.be/?id_page=5224#down4. (Consulté le 03.12.2006).
- GUIDe-LEPUR, 2005.** *Rapport final de la subvention 2004-2005. Thème 4: Gestion territoriale de l'environnement - Paysages patrimoniaux*. [en ligne] Ministère de la Région wallonne. Conférence Permanente du Développement Territorial, 259 p. Disponible sur: http://cpdt.wallonie.be/?id_page=5226#down4. (Consulté le 03.12.2006).

- Hasquin H. (dir.), 1983.** *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*. Tome 1 et 2. Bruxelles: La Renaissance du Livre, Crédit Communal de Belgique, 1725 p.
- Larrère R., 2004.** Communication orale au colloque *L'évaluation du paysage: une utopie nécessaire ?* du 15 au 16 janvier 2004, Montpellier, France.
- Luginbühl Y., 1995.** Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole? In: Roger A., (éd.). *La théorie du paysage en France (1974-1994)*. Champ Vallon (France), Seyssel, p. 313-334.
- Luginbühl Y., Cros Z., Bontron J.-C., 1994.** *Méthode pour des atlas de paysages - Identification et qualification*. Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports/Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 76 p.
- Quériat S., 2006.** Les figures d'un pays: les paysages wallons à la lumière de leur artialisation. In: Vander Gucht D., Varone F. (éd.). *Le paysage à la croisée des regards*. Bruxelles, Éd. La Lettre Volée, p. 129-151.
- Quériat S., 2007.** L'artialisation, une piste pour l'identification de paysages patrimoniaux en Wallonie. *Territoire(s) wallon(s)*, 1, p. 31-41, [en ligne] [http://lepur.geo.ulg.ac.be/telechargement/publications/territoire\(s\)wallon\(s\)/4.Artialisation.pdf](http://lepur.geo.ulg.ac.be/telechargement/publications/territoire(s)wallon(s)/4.Artialisation.pdf) (Consulté le 07.11.2007).
- Roger A., 1997.** *Court traité du paysage*. Mayenne, Gallimard, 199 p.
- Tulippe O., 1942.** Introduction à l'étude des paysages ruraux de la Belgique. *Bull. de la Soc. Belge d'Études géographiques*, t. XII, p. 3-26.
- Semois et Vierre asbl., 2001.** *Mise en valeur des sites de la Moyenne Semois*. Dohan (Belgique), Semois et Vierre asbl, 24 p.
- Wieber J.-C., 1995.** Le paysage visible, un concept nécessaire. In: Roger A. (éd.). *La théorie du paysage en France (1974-1994)*. Seyssel, Champ Vallon, p. 182-193.